

NOUVELLE-CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

SYNDICAT DE COMMUNES POUR LE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS DE L'AGGLOMERATION
DU GRAND NOUMEA

RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



VILLE DE NOUMEA



INTRODUCTION

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos accueillant depuis plusieurs décennies les déchets urbains de l'agglomération du Grand Nouméa a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets.

Aussi, la Ville de Nouméa a-t-elle décidé de construire une ISD de classe II (installation de stockage de déchets, destinée à accueillir les ordures ménagères et déchets assimilés à celles-ci) répondant à des critères environnementaux renforcés. Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (CSP)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa.

Ainsi, le 15 juin 2005, il a été créée, entre les communes de Nouméa, Paita, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa.

Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1^{er} juillet 2005. Les communes membres du SIVU restent compétentes en matière de collecte de déchets ménagers.

Après plus de 5 années d'existence, afin de mutualiser les moyens et de répondre aux attentes des communes du Grand Nouméa, le SIVU a été dissous afin de transférer sa compétence au Syndicat de Communes à Vocation Multiple (SIVOM) : le SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) le 1er juillet 2010.

LES EVENEMENT MARQUANTS

L'année 2010 a été marquée par les travaux et les faits synthétisés ci-dessous et également par la négociation avec la CSP Véolia Propreté pour réviser les conditions financières du contrat de concession, notamment les modalités de fixation de la part Traitement de la Redevance Enlèvement Ordures Ménagères (REOM).

Le site de Gadji :

Janvier :

- Problème d'envols de cendres vis-à-vis de l'hôtel RIVLAND – remblais de terre
- Arrêté de la Mairie de Paita pour fermeture de l'ISD pour cause de nuisances dues aux cendres de PRONY.
- 5 janvier : arrête du compacteur BOMAG – panne lourde sur moteur et pompes
- Déclenchement du portique de détection de radioactivité par un véhicule de collecte OM (Paita), déchet identifié, isolé et enfouis après décroissance des valeurs

Février :

- Pose d'une rehausse du puits de contrôle au point bas alvéole B1
- Passage de SOCOTEC pour la vérification annuelle des installations électriques sur le site
- Retour du compacteur BOMAG après 6 semaines d'immobilisation

Mars :

- Réaménagement et remise à niveau de la plateforme de déchargement située en partie basse du casier B1
- Réaménagement du tas de pneus – plateforme de stockage et broyage

Avril :

- Décaissement et déblais de la digue supérieure située entre les casiers A et B
- Remblais pour constitution d'une digue entre les alvéoles B1 et B2
- Constitution d'un accès en schiste pour le casier amiante, puis recouvrement de la première partie amiantés déjà entreposés dans le casier
- Fuite constatée sur la rampe anti-odeur
- Manifestation devant le portail de l'ISD de l'association des rouleurs de Paita
- Immobilisation du compacteur BOMAG
- Visite de l'ISD pour une classe du lycée professionnel de Houaïlou

Mai :

- Déclenchement du portique de détection de la radioactivité, véhicule isolé trois jours, puis le déchet a été isolé dans un contenant hermétique et enfoui après décroissance des valeurs

Juin :

- Fin de mise en place des déchets amiantés triés dans le casier amiante, puis recouvrement des ces déchets
- Remise en fonctionnement de la rampe anti-odeur après un mois et demi d'arrêt pour cause de panne
- Mise en place de pneus broyés en fond de l'alvéole B2 afin de constituer un système de drainage supplémentaire + valorisation de pneus
- Visite de l'ISD sur demande du SIGN pour « la maison de la femme »

Juillet :

- Visite de l'ISD pour la commission de l'environnement de la province sude
- Enlèvement des trois derniers containers d'amiante par la société AMPE
- Suite des travaux de déblais des digues de séparation entre A et B
- Réaménagement de la plateforme de déchargement située en partie basse de l'alvéole B1
- Visites de Gadji et Ducos pour deux représentants de la Mairie du Mont Dore
- Travaux de nuit pour la pose de nouvelles bandes de roulement sur le pont bascule
- Vérification annuelle de conformité des moyens de lutte incendie

Août :

- Suite de déblais des digues situées entre le casier A et B, puis stockage des matériaux sur le casier A
- Mise en place d'une digue en bordure de A avec les matériaux issus de l'opération précédente
- Visite du collège de Sainte Marie de Paita sur Ducos et Gadji
- Visite d'élus et coutumiers de Lifou sur Ducos et Gadji
- Constat d'un débordement de lixiviats du casier B1 vers B2 provoquant une fuite dans la vallée (futur casier C). Les actions nécessaires ont été entreprises et la pollution a été limitée
- Incendie du bulldozer de la société SAMERTOWN au niveau du quai de déchargement
- Visite de l'inspecteur des installations classées suites aux plaintes du RIVELAND

Septembre :

- 03/09/2010 : visite d'inspection de la DENV
- Travaux importants engagés sur le site pour confinement et étouffement d'un incendie

- Utilisation des matériaux constituant la digue construite au mois d'août en bordure de casier A pour l'opération précédente
- Incendie de brousse, apparemment à cause de l'effet loupe d'une bouteille en verre, départ de feu à l'extérieur du site
- Début de mission de traitement des lixiviats par osmose inverse, effectué par la société GRS Valtech

Octobre :

- Travaux de débroussaillage à l'intérieur des clôtures du site pour élargir la bande coupe feu
- Travaux de curage du caniveau exutoire du site par la société SOCATER, suite à la visite de la DENV
- Travaux de pose de la nouvelle rampe anti odeur
- Mise en place d'une rehausse du puits de contrôle au point bas de l'alvéole B1
- Renforcement bord de talus alvéole B1 – zone ayant subi l'incendie du 1er octobre
- Curage du canal exutoire situé en face des bureaux d'accueil
- Travaux de tranchée pour mise à nu du réseau de relevage des lixiviats préalablement au relevé topographique de cette zone
- Casse du tuyau de lixiviats par l'engin effectuant la tranchée. Fuite de lixiviats rapidement maîtrisée
- Déclenchement d'un incendie en dehors du site, situation maîtrisée par les pompiers
- Arrêté d'autorisation pour réception exceptionnelle des boues de STEP

Novembre :

- Visite de la DENV et du SIGN le 11/10/2010
- Visite de site avec CAPSE avant élaboration du plan d'intervention incendie
- Visite du site sur demande de la mairie de Paita pour une délégation de 6 personnes de Tahiti, PIRAE, commune jumelée avec Paita
- Déplacement de la plateforme de déchargement vers la partie haute du casier A
- 14/11/2010 fin de la campagne de traitement des lixiviats : 4505m³ traités

Décembre :

- Travaux d'amélioration de la plateforme de déchargement en partie haute du casier A
- Relevé topographique du réseau de relèvement des lixiviats vers la station d'osmose inverse
- Rebouchage de la tranchée de ce même réseau
- Pose d'une rehausse de puits de contrôle au point bas de l'alvéole B1

Le site de Ducos :

Les installations de Ducos ont peu évoluées en 2010. L'ancienne zone a été équipée d'un réseau de biogaz, à titre préventif. En effet, les premiers essais montrent que le gisement de biogaz présent n'est pas suffisant au fonctionnement de la torchère. De plus, la végétalisation a évolué de façon notable sur l'ensemble de la zone réhabilitée.

Le site de la Coulée :

Les actions engagées en 2009 ont évolué en 2010 : suite à l'enquête publique du 21 juin au 05 juillet 2010 (arrêté d'ouverture du site), l'avis du commissaire enquêteur a été positif. L'ensemble de la procédure engagée en 2009 par le dépôt d'un troisième dossier de demande d'autorisation d'exploiter a abouti à la promulgation de l'arrêté d'autorisation d'exploiter. A noter qu'une prorogation du Permis de Construire initial a été nécessaire. Des travaux d'entretien importants ont été réalisés sur la partie « CET » tels que rehausse latérale de la zone de stockage de déchets verts ou remise en état de digues.

LES CHIFFRES CLES

79 505 T de déchets ménagers et assimilés sur l'agglomération du Grand Nouméa en 2009.

8 092 F.CFP le prix d'une tonne d'ordures ménagères/ encombrants traitée.

4 344 F.CFP le prix d'une tonne de déchets verts valorisables traitée.

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le territoire et la population desservie
- Le syndicat et les acteurs des déchets
- Les sites de traitements et les équipements

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- Répartition des tonnage par type de déchets
- Répartition des tonnages par commune
- Répartition des tonnages par sites
- Tonnages sortants

III. LES DONNÉES FINANCIÈRES

- Le coût du service

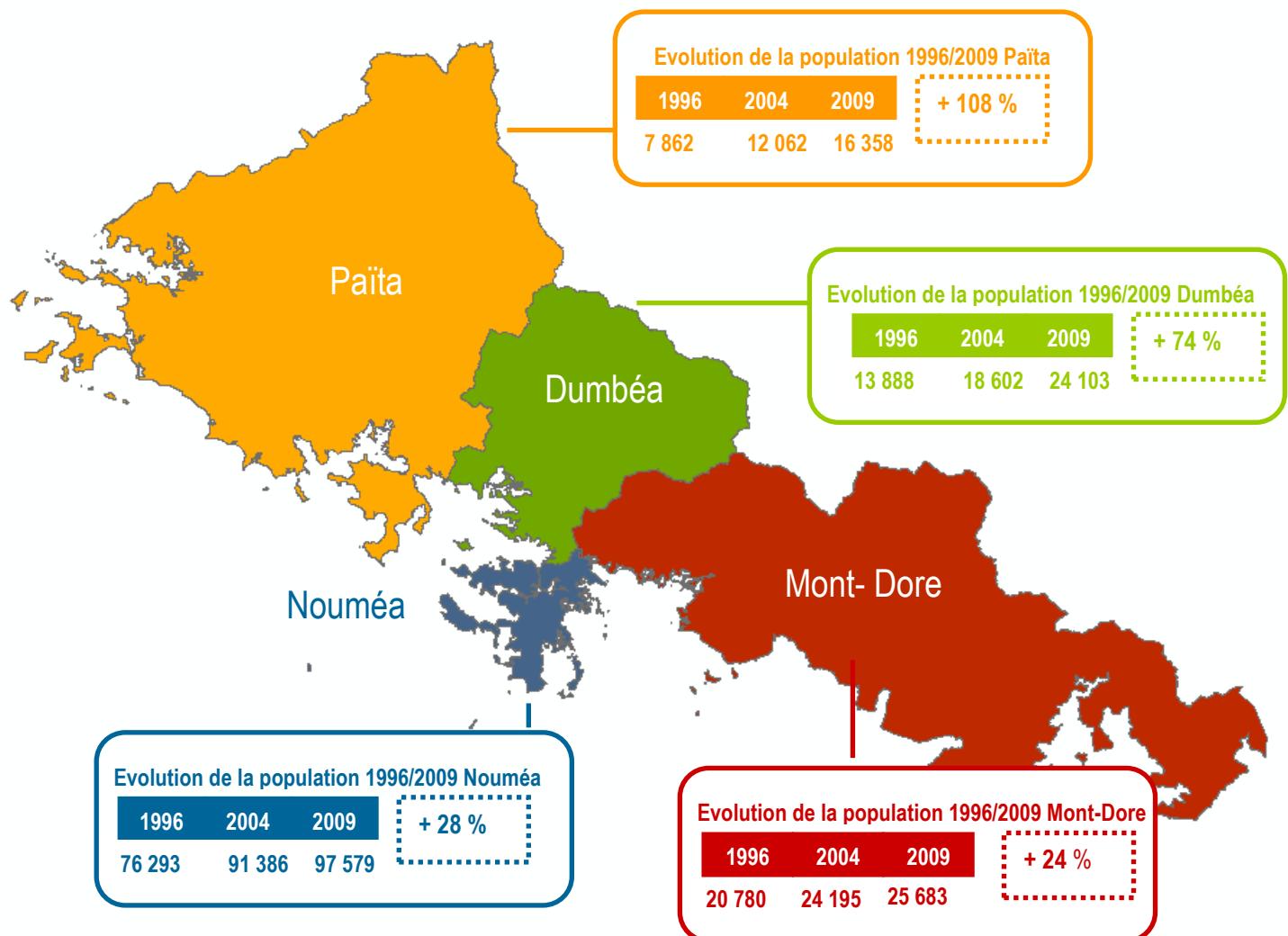
IV. LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

- Auto-surveillance des sites
- Contrôle des autorités
- Bilan environnemental

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

▪ Le territoire et la population desservie

4 communes sur un territoire de 1643 Km² pour une population de 163 723 habitants en 2009 soit une augmentation de la population de 38 % sur l'agglomération depuis 1996 et une augmentation de 12% depuis 2004. La croissance moyenne annuelle de la population est de 2.4% par an. Nouméa représente à elle seule 59% de la population contre 15% pour Dumbéa, 10% pour Païta et 16 % pour le Mont-Dore.



Carte : Evolution de la population entre 1996 et 2009 –
Source INSEE- ISEE- recensement de la population Nouvelle-Calédonie 1996 à 2009

■ Le Syndicat et les acteurs des déchets

Après plus de 5 années d'existence, afin de mutualiser les moyens et de répondre aux attentes des communes du Grand Nouméa, le SIVU « déchets » a été dissous afin de transférer sa compétence au SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) le 1er juillet 2010.

Au 24 décembre 2010, Veolia Propreté a vendu la totalité des actions qu'elle détenait dans le capital de la Calédonienne de Services Publics à FIDELIO. Une convention d'assistance technique a été passée entre les deux entités. Cette convention permet à FIDELIO d'être assistée et conseillée par Veolia Propreté dans la réalisation des tâches liées au contrat de concession et d'assurer une continuité technique lors du transfert entre les deux sociétés.

En terme contractuel, un avenant a complété le contrat de concession. Cet avenant **n°date** inclut notamment les points suivants :

- Modification du mode de rémunération de déléguataire,
- Modification du mode de traitement de la REOM
- Modification du mode de calcul et des modalités de versement de l' intéressement du SIGN au tonnage
- Mise à jour de la formule de révision des tarifs
- Précisions sur les échanges techniques.

4 communes

163 000 habitants
50 000 habitations



Les communes qui ont chacune la compétence collecte et traitement des déchets ont décidé de transférer, depuis 2005, la partie traitement au SIGN.

Un syndicat



Le syndicat, via un contrat de concession avec la CSP Fidelio, lui a délégué le service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Un concessionnaire



La CSP Fidelio assure la continuité du service public. Elle est responsable de la réhabilitation environnementale des anciens sites de Gadji (Païta), Ducos (Nouméa) et La Coulée (Mont-Dore), ainsi que la mise en place de nouveaux équipements et de leur exploitation sur une durée de 30 ans.

■ Les sites et équipements de traitements

Il est prévu dans le cadre du contrat la réalisation et les travaux suivant par le concessionnaire :

- La réalisation d'une installation de stockage de déchets (ISD) de classe II ;
- La réhabilitation fermeture de la décharge contrôlée de Gadji ;
- La réalisation d'un quai d'apport volontaire sur le site de Gadji ;
- La réhabilitation de l'actuel CET de La Coulée (commune du Mont-Dore),
- La réhabilitation de l'actuel CET de Ducos (commune de Nouméa),
- La réalisation d'un centre de tri et de transit (CTT) sur le site de Ducos,
- La réalisation d'un centre de tri et de transit (CTT) de La Coulée, sur la commune du Mont-Dore (partie sud),
- La réalisation de plate-forme(s) de compostage,
- La création de station(s) d'épuration destinée(s) à accueillir et à traiter les déchets biodégradables liquides,
- Et plus généralement accomplir toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles d'aider à la réalisation des missions susvisées.

Il est à noter la suppression du Centre de Tri et de Transit de La Coulée mais la réalisation d'un Quai d'Apport Volontaire (décision du comité syndical du 23 mars 2007).

Trois quais d'apports volontaires et trois sites de traitement.

GADJI

Site de traitement

L'ancien Centre d'Enfouissement Technique de GADJI est soumis à l'arrêté n°237-2008/PS du 14 février 2008 ; ce dernier comprend la cessation d'activité, la réhabilitation des installations et un programme de suivi ;

L'Installation de Stockage de Déchets de GADJI et la déchetterie sont autorisés par arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005. Il est à retenir une capacité maximale de l'installation en masse et en volume de déchets pouvant admettre 4 500 000 m³ soit 3 600 000 tonnes sur une durée de 30 ans. Celle-ci est composée d'un ensemble de 6 casiers divisées en 13 alvéoles ;

QAV

Depuis le mois de juin 2007, le concessionnaire a mis en service le premier QAV de l'agglomération du Grand Nouméa en même temps que la mise en service de l'ISD de Gadji.

DUCOS

Site de traitement

Réhabilitation de l'ancien dépotoir et continuité des travaux de traitement de la fosse à huiles.

Le Centre de Tri, Transfert et de Valorisation est autorisé à être exploité par arrêté n° 10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 autorisant l'exploitation d'un centre de tri, de transit et de valorisation (CTTV) des déchets par la société CSP (Calédonienne de services publics) ;

QAV

En cours de réalisation

LA COULEE

Le Centre d'Enfouissement Technique de LA COULEE est autorisé à être exploité par arrêté n° 1473-96/PS du 14 octobre 1994. La capacité annuelle prescrite est de 7 000 tonnes ;

QAV

En cours d'études (demande de transfert en gestion du foncier et dossier de demande d'autorisation d'exploiter).

En 2009, les principaux modes de traitement des déchets ont été les suivants :

- l'enfouissement des déchets ménagers « non recyclables » à la décharge puis à l'ISD de Gadji ;
- l'élimination des déchets verts sur les sites de Ducos, Gadji et La Coulée ;
- le traitement des déchets liquides biologiquement dégradables sur le site de Ducos.

S'agissant du transport des déchets ménagers issus des collectes, ceux des communes de Nouméa et du Mont-Dore ont transité via le centre de transfert temporaire puis le CTTV de Ducos pour être ensuite enfouis à l'ISD de Gadji. Pour ce qui est des déchets ménagers des communes de Dumbéa et de Païta, ceux-ci ont été directement enfouis à l'ISD de Gadji. Il est à noter que les déchets des quartiers sud de la commune de Dumbéa ont transité via le CET de Ducos avant d'être stockés sur le site de Gadji.

En outre, concernant la filière de valorisation des déchets verts, celle-ci s'est effectuée sur les 3 sites (Ducos, Gadjì et La Coulée). Pour 2009, la valorisation de ces derniers a consisté au broyage partiel des déchets verts pour être ensuite utilisés comme matériau de couverture dans le cadre des travaux de réhabilitation des 3 CET.

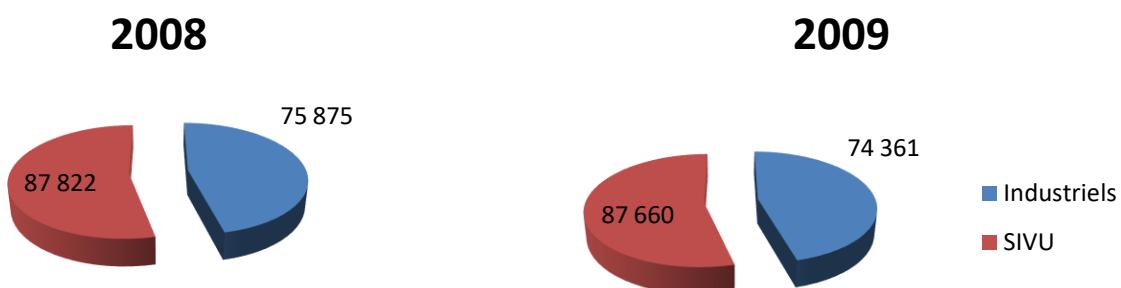
En ce qui concerne l'exploitation des QAV, dans le cadre de la concession et du principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs voté par l'Assemblée de la province Sud (avril 2008), les pneus usagés, les piles et batteries usagées sont dirigées vers les filières existantes ainsi que la ferraille (hors filière REP). Quant aux autres déchets (emballages, etc..), le QAV les accepte pour être ensuite enfouis.

A terme (2^{ème} semestre 2010), le Syndicat devrait avoir un réseau de 3 QAV.

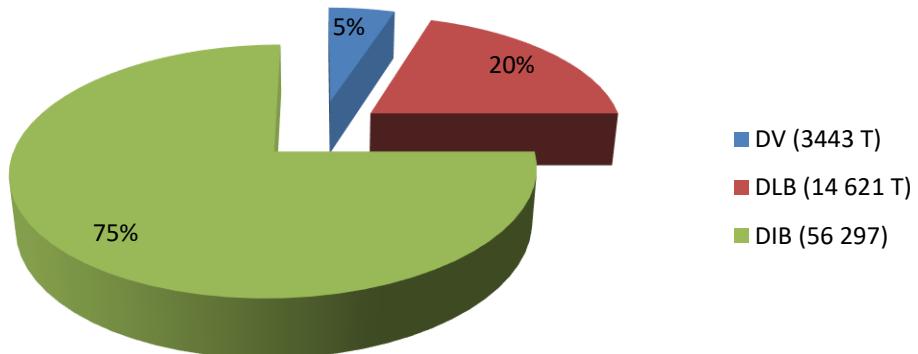
II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

▪ Répartition des tonnages par types de déchets

Répartition des tonnages ménagers et industriels



Répartition des déchets Industriels en 2009

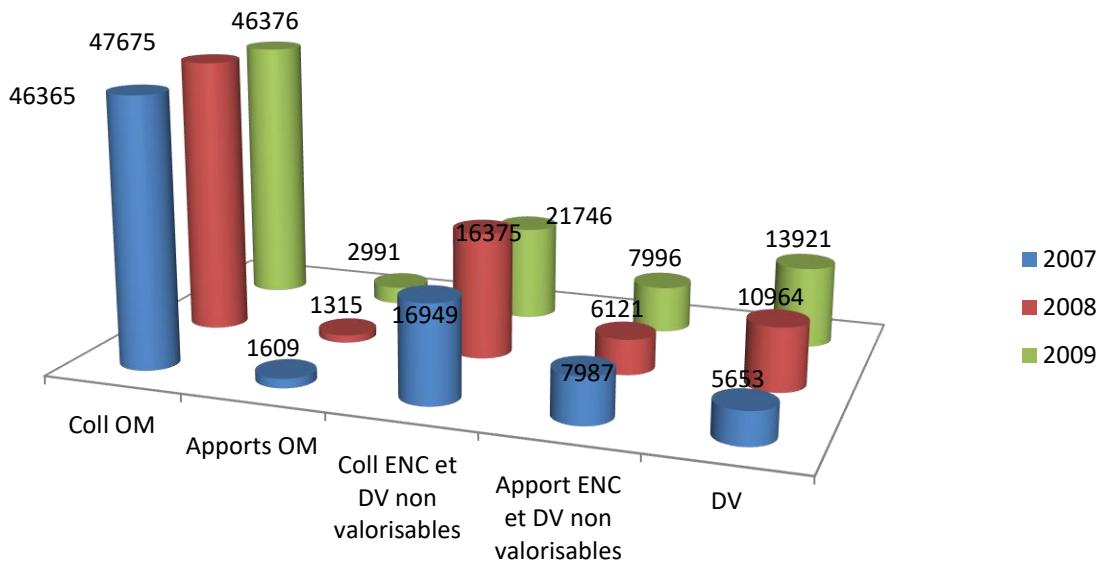


La filière a traité au total 162 020 tonnes de déchets en 2009, soit un léger retrait de l'ordre de 1% par rapport à 2008. Le volume global traité semble se stabiliser, mais les analyses statistiques démontrent une évolution dans la répartition de ces déchets, notamment induites par l'intégration des nouvelles possibilités offertes aux usagers (ouverture du CTTV de Ducos, QAV...).

Les OM (ordures ménagères) correspondent aux tonnages collectés en porte à porte (41 861T), aux résidus de balayage et de plage (4515T) et aux apports directs des particuliers hors encombrants (2991T). Le tonnage d'OM présente une augmentation de 0,8% comparativement à l'année précédente. On constate une baisse de l'ordre de 1000 T des tonnes collectées en porte à porte, largement compensé par une augmentation sensible des OM en apport direct.

En 2009, il a été produit **87 657 tonnes de déchets ménagers et assimilés** (DMA) sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Nouméa. Le tonnage des déchets ménagers se décomposent comme suit :

Tableau évolution des tonnages entre 2007 et 2009



La variation 2009 par rapport à 2008 montre une stabilisation du tonnage.

Ce résultat peut s'expliquer par le recul du tonnage du ramassage des OE/DV mélangés (objets encombrants et déchets verts) de -13% (- 3 496 tonnes) d'une part et de la collecte des OM (ordures ménagères) de – 2% (1 016 tonnes) d'autre part.

En contrepartie, le tonnage des apports OM et des déchets verts valorisables ont augmenté respectivement de 127% et de 27%.

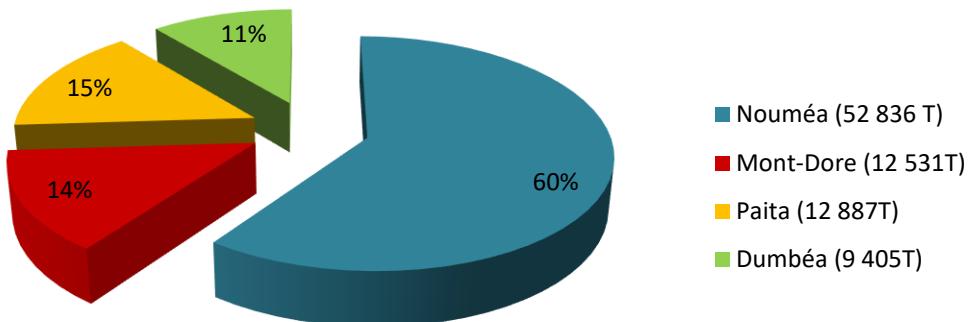
Il est également à supposer que le recul du tonnage de la collecte OM vienne de la mise en place de filière de valorisation pour le plastique, le verre, le carton, l'aluminium et le papier ainsi que dans le cadre de la REP.

On compte aussi parmi les initiatives en matière environnementale la Province Sud qui a assuré la promotion des composteurs domestiques en 2008 (réduction des matières putrescibles dans les OM), et Trecordec qui au bout de 2 ans d'activité a pu augmenter le gisement de déchets dangereux captés.

En ce qui concerne l'augmentation significative (+127%) des ordures ménagères en apport volontaire, on peut envisager la possibilité que certains usagers professionnels rusent pour faire entrez des déchets en temps qu'ordures ménagères alors qu'il s'agit de déchets d'activités professionnelles et ainsi ne pas payer pour le service comme il est prévu pour ces usagers spécifiques.

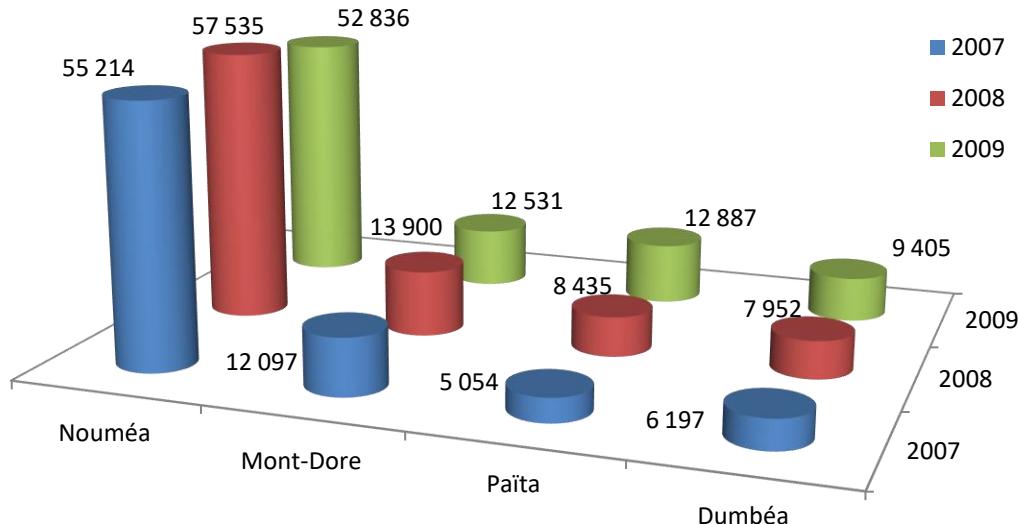
▪ Répartition des tonnages par commune

Graphique de répartition des DMA par commune en 2009



La pesée et l'identification des apports de déchets sur les installations permettent de dégager la contribution de chaque commune par rapport à la production totale des déchets.

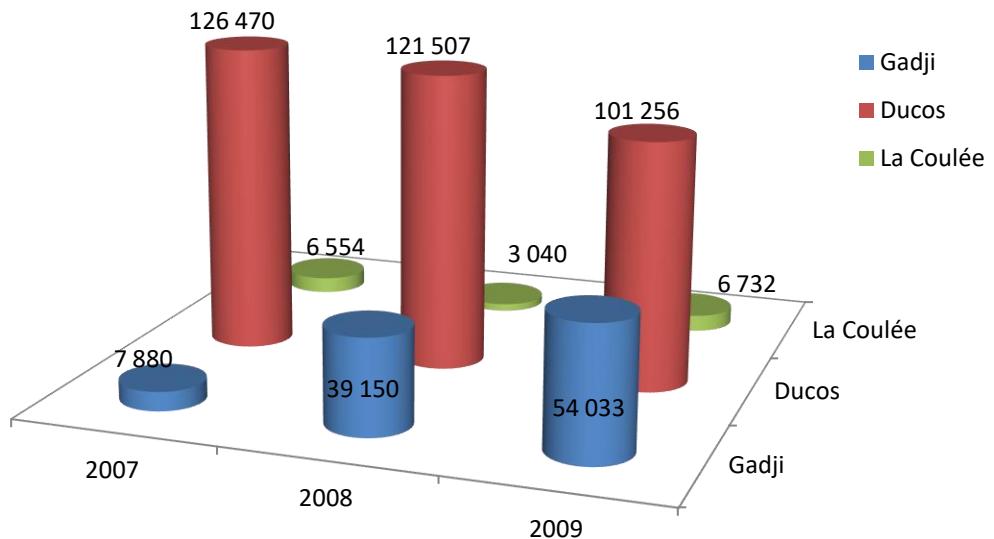
Graphique évolution du tonnage par ville de 2007 à 2009



Entre 2008 et 2009, la commune de Païta a augmenté sa production de DMA de 52.77%, (construction de lotissement, augmentation de la population) suivie par Dumbéa avec une augmentation de 51,8 %. Le Mont-Dore réussit à réduire ces déchets avec une baisse de -9.85% suivi de près par Nouméa avec -8.17%.

- Répartition des tonnages par sites

Graphique de la répartition des tonnages par sites de 2007 à 2009



On remarque qu'entre 2008 et 2009 le tonnage à peu évolué (-1%). Les sites de Gadj et de La Coulée prennent progressivement une place plus importante en termes d'apports.

- Tonnages sortants :

Pour l'année 2009, les quais d'apport volontaire de Gadj et Ducos ont permis de valoriser 194 tonnes de ferrailles. Pour le traitement des déchets ménagers spéciaux, plus de 21 tonnes de batteries ont été collectées et traitées.

III. LES DONNEES FINANCIERES

▪ Le coût du service

La rémunération du concessionnaire

Dans le cadre de la délégation de service public, le concessionnaire est rémunéré pour la totalité de ses prestations, tant au titre de la réalisation des travaux qu'à celui de l'exploitation du service public.

En ce qui concerne la prestation de traitement des déchets ménagers de l'agglomération du Grand Nouméa, la rémunération du concessionnaire est constituée de la part traitement de la REOM, qui est acquittée trimestriellement par les usagers.

Pour le calcul du montant du traitement des déchets ménagers et celui des tarifs de la part Traitement de la REOM, il est utilisé :

1. Le tarif traitement des ordures ménagères, déchets encombrants et déchets végétaux (après révision des indices de prix) ;
2. Le tarif de la valorisation des déchets verts (après révision des indices de prix) ;
3. Le tonnage des douze derniers mois (entre le 1er octobre 2007 et le 30 septembre 2008) ;
4. Le nombre de bacs facturés et leur répartition (litrage et fréquence de collecte) dans les communes.

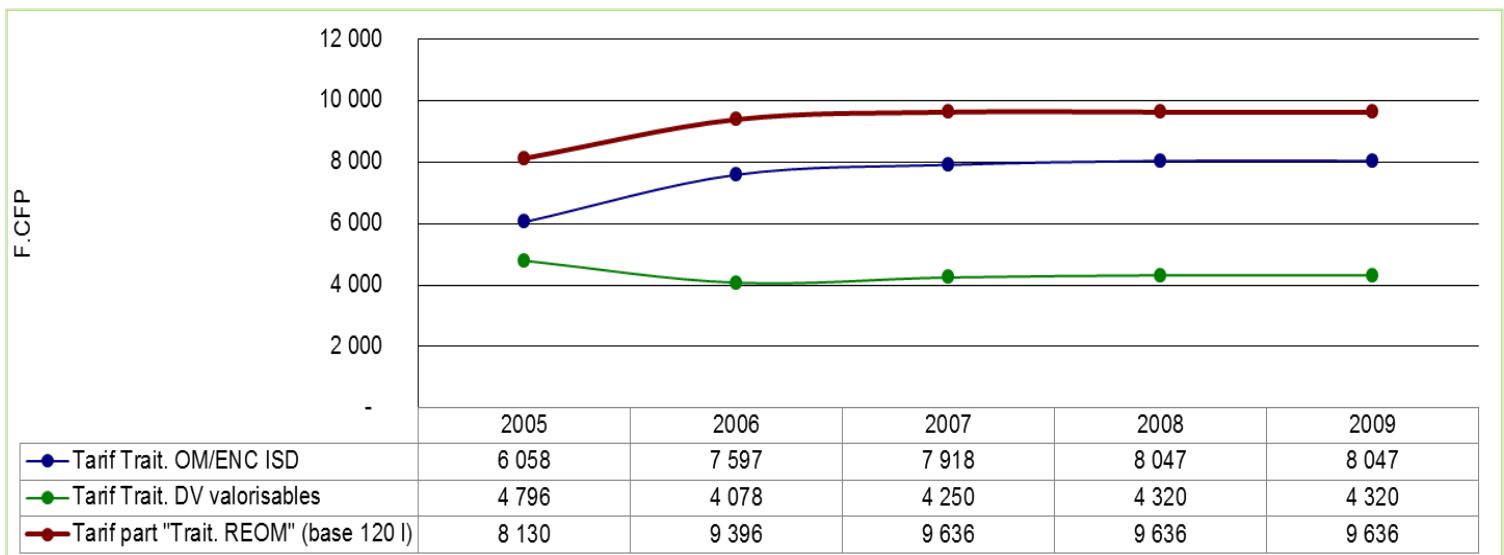
Après application des calculs, il ressort que :

- le montant de la part traitement de la REOM 2009 de 527 986 848 Cfp HT ;
- les tarifs de la part traitement REOM par commune et bac collecté (voir tableau ci-dessous).

Volume du bac (L)	Collectes / semaine	NOUMEA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT	Valeur HT
120	3	9 636	2 409
120 particuliers	6	9 636	2 409
120 professionnels	6	19 272	4 818
240	3	19 272	4 818
240	6	38 544	9 636
340	3	27 300	6 825
340	6	54 600	13 650
660	3	53 004	13 251
660	6	105 996	26 499

Volume du bac (L)	Collectes / semaine	MONT-DORE	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT	Valeur HT
240 et unités de regroupement	2	9 636	2 409
660	2	35 332	8 833
Volume du bac (L)	Collectes / semaine	PAITA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT	Valeur HT
240	2	9 636	2 409
660	2	35 332	8 833
Volume du bac (L)	Collectes / semaine	DUMBEA	
		Annuel	Trimestriel
		Valeur HT	Valeur HT
240	2	9 636	2 409

Evolution des tarifs de la part traitement REOM



IV. LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

▪ Auto-surveillance des sites :

GADJI :

Dans le cadre de l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant VEOLIA PROPRETE-CSP à exploiter une installation de stockage des déchets non dangereux et ses installations annexes sur le site de Gadjî, l'auto surveillance du site a été mise en place depuis son ouverture en avril 2007 :

- surveillance trimestrielle des lixiviats ;
- analyse de la qualité des eaux souterraines;
- surveillance annuelle des eaux de surface comprenant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement (paramètres physico-chimiques et bactériologiques cités à l'annexe III de l'arrêté).

Les analyses réglementaires effectuées au cours de l'année 2009 ne présentent aucune évolution notable permettant de conclure à un impact des activités du site sur le milieu naturel.

DUCOS :

Dans le cadre de l'article de l'arrêté n°573-2005/PS du 11 Mai 2005 autorisant la commune de Nouméa à poursuivre l'exploitation du centre d'enfouissement technique de résidus urbains en zone industrielle de DUCOS sur le territoire de la commune de Nouméa, VEOLIA PROPRETE-CSP a souhaité confier à un organisme extérieur la réalisation de l'auto surveillance du CET de DUCOS. En 2009, cette étude est réalisée par la société GINGER SOPRONER. Elle comprend les prestations suivantes :

- Surveillance mensuelle et semestrielle des lixiviats au niveau du point de rejet
- Eaux souterraines : Mesure mensuelle de la piézométrie sur chaque ouvrage
- Eaux de mer : Campagne semestrielle de prélèvements d'eau de mer sur 2 points en baie de Koutio-Kouéta ; Analyse de la qualité des eaux
- Unité matières de vidange : Surveillance trimestrielle en entrée et en sortie de la station de traitement

L'ensemble des analyses réalisées sur le site de DUCOS montre qu'au cours de l'année 2009 l'environnement du site n'a pas connu de dégradation notable. A noter que le nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter le CTTV renforce les contraintes liées au suivi environnemental du site dans sa globalité. Il en sera de même pour l'arrêté de post exploitation concernant la partie « dépotoir » réhabilitée cette année.

LA COULEE :

En 2009, la réalisation de l'auto surveillance du CET sur la commune du Mont Dore a été réalisée par la société GINGER SOPRONER. Elle a compris les prestations suivantes :

- Surveillance semestrielle de la qualité des eaux de mer au niveau de 3 stations.

Au cours de l'année 2009, aucune évolution importante n'est notable.

- **Contrôle des autorités :**

Suite aux différents travaux effectués consécutivement aux événements connus en 2008 (effondrement de la digue rue Ampère, résorption de la fosse à huiles, déversement accidentel de lixiviats sur le site de Gadji...), la surveillance de la part des autorités s'est sensiblement allégée pour 2009.

Les visites d'inspection ont eu lieu les 08 janvier, 23 avril, 1er septembre, 16 octobre et 14 décembre pour le CET de Gadji et les 18 juin et 30 octobre pour Ducos.

Les réunions mensuelles ont débutées en 2008 avec la DENV/PS et le SIGN, et ont continué sur 2009, permettant notamment la clarification des certains points avec l'ensemble des acteurs, un meilleur suivi du site et une amélioration notable des relations avec les parties intéressées.

- **Bilan environnemental :**

- **Drainage et traitement des lixiviats :**

Les lixiviats collectés sur le site de Ducos sont transférés par camion hydrocureur sur le site de Gadji ou ils sont intégrés aux bâchées de traitement du site.

- **Drainage et traitement des biogaz :**

Sur le site de Ducos, le réseau périphérique n'est pas en fonctionnement, un audit de remise en état a été réalisé. Toutefois le volume de biogaz captable ne nécessite pas une mise en route. Un réseau sommital sera installé dans le cadre de la réhabilitation. La remise en route de la torchère sera alors programmée.

Pour le site de Gadji, le réseau de la partie ancienne a été finalisé et remis en état. Toutefois, un audit de réglage et de mise en route s'avèrera nécessaire. Le gisement reste pour l'instant insuffisant.